

DEPARTEMENT  
AVEYRON

de la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**  
**Séance du vendredi 25 août 2023**

<b>Date de la convocation</b> 16/08/2023	<i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i>
<b>Date d'affichage</b> 16/08/2023	
<b>Membres :</b>	
<b>En Exercice : 15</b>	
<b>Présents : 9</b>	
<b>Votants : 13</b>	<b>Présents :</b> Marie-Laure CAMBOULAS, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Pierre JOULIA, Patrick MARTY, Françoise VIAROUGE
	<b>Représenté(e)s :</b> Joël FROMENT par Jean-Claude FROMENT, Thomas LAMOTTE par Sébastien CAYSSIALS, Carine MARTIN par Marie-Laure CAMBOULAS, Cédric MARTINS par Véronique FILHOL
	<b>Excusé(e)s :</b> Thibault CAMMAN, Guillaume POUJOL
	<b>Secrétaire de séance :</b> Marie-Laure CAMBOULAS

**Objet: CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION  
CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION -  
DE\_20230825\_001**

(En application de l'article 332-23-1° du code général de la fonction publique)

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité lié à l'animation au centre de loisirs de l'école de Roussennac.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation (catégorie c) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité allant du 4 septembre au 8 septembre 2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 14 heures par semaine durant la semaine du 04 au 08 septembre inclus.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture  
le 26 août 2023  
et publication ou notification  
le 26 août 2023

Roussennac, le 26 août 2023.

Pour extrait conforme.

  
Le Maire  
Sébastien CAYSSIALS

*Le secrétaire*

*Marie Laure CAMBOULAS*

